



FOCUS

SEPTEMBRE

2024



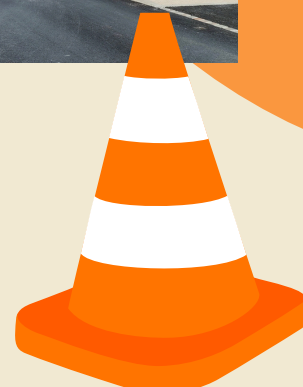
Communication Communale Mensuelle

Travaux Rue Saint-Marc

La **réhabilitation** de la rue Saint Marc **est terminée**, après plusieurs mois de travaux. Après l'enfouissement des réseaux, organisé par le **Département**, les travaux de voirie ont été menés par la **société TPL** (*qui avait déjà œuvré sur la réhabilitation de la **rue du Bourg***), avec respect des délais, bon contact avec les riverains et **travail d'équipe** avec la Métropole et la commune.

Cette **rue est en sens unique**, afin de respecter les normes de largeurs de trottoir et de piste cyclable. Elle est limitée à **30 km/h**, et un **stop** a vu le jour au niveau de **l'intersection avec la rue du Clos Granger**, afin de limiter la vitesse et protéger la partie de voirie partagée le long du mur du lotissement Logem (*limitée à 20 km/h*). Nous rappelons également que la **piste cyclable est à destination de la circulation cycliste en contre sens**.

Aussi, le **parking au croisement rue du Puits de l'Orme / rue Saint Marc** fonctionne dorénavant **pour tous**, et répond à une demande citoyenne depuis bien des années, avec la **proximité de la salle des fêtes** ; l'identification des places à l'intérieur du parking arrivera dans un second temps.



Réfection toitures bâtiments autour salle des fêtes

La **réfection de la toiture** des bâtiments autour de la **salle des fêtes** est terminée. Nous pouvons admirer le bon travail effectué par la **société boumienne JLSM Couverture**, que nous remercions ici autant pour la qualité du travail que celle du bon relationnel.



Urbanisme (rappel règles)

Nous avons constaté un **laisser-aller administratif** de quelques citoyens, quant à la **rédaction de demande préalable de travaux**.

Il est rappelé que la loi est valable pour tous, et que **l'absence de demandes**, et donc d'autorisations de travaux, mettent **le citoyen en défaut** en terme de règles urbanistiques, mais aussi de règles fiscales. **Des courriers sont envoyés aux personnes concernées** par cette « phobie administrative » pour régularisation, même si les travaux sont déjà terminés.

Exemples de travaux nécessitant une demande préalable :

- construction d'un muret ;
- pose de grillage / clôture ;
- ravalement de façade ;
- réfection / modification de toiture ;
- pose de velux ;
- construction de murs et dalles ;
- installation de cabanons de jardin ;
- tout sujet augmentant l'imperméabilisation de la parcelle habitée ;
- travaux intérieurs augmentant la surface habitable ;
- changement de portes et fenêtres extérieures ;
- panneaux solaires ...



Dans le doute, il est conseillé de se **renseigner en mairie** afin d'éviter tout litige, pouvant aller jusqu'à la destruction des travaux effectués ; espérons ne pas en arriver là...

Signalétique touristique et patrimoniale

Comme vous l'avez déjà tous constaté, une **nouvelle signalétique touristique** est installée **face à la boulangerie**. Ces panneaux sont progressivement implantés dans **l'ensemble des communes de la Métropole**. L'objectif est la **valorisation du patrimoine et de l'histoire locale**. **Orléans Métropole**, qui finance ces installations, crée ainsi un **circuit uniforme** sur l'ensemble de son territoire.

C'est une petite mise en bouche avant l'arrivée de notre **parcours historique**... bientôt !



Fête à la Binette

Malgré une météo capricieuse et donc pas mal d'appréhensions, la **vingt-cinquième édition de la Fête à la Binette** s'est déroulée quasi comme prévue.

Près de **2000 personnes** sont venues assister durant le week-end aux différents spectacles proposés par l'**Union Boumienne pour l'Organisation des Fêtes de Bou** : une belle programmation, une restauration de qualité avec des produits locaux, et des sourires à tous les étages !



Un **grand merci** à tous les **bénévoles** sans qui cette fête ne pourrait avoir lieu ; à ce titre, l'appel est lancé pour dans deux ans... les nouveaux bénévoles seront les bienvenus...

Sortie CCAS Paris

La **sortie annuelle du CCAS** emmenait cette année nos joyeux participants à **Paris**.

Après un long trajet (période post olympique oblige...), nos **41 boumiens** sont arrivés à **Montmartre** pour une visite des lieux.



Ensuite, la fine équipe avait rendez-vous dans un **restaurant proche de la Tour Eiffel**.



Enfin, la digestion s'est effectuée lors d'une **balade en bateaux mouches**, sur le parcours des athlètes !



Un **grand MERCI** aux trois accompagnatrices du CCAS.

Centre de loisirs démarrage

Suite au non renouvellement de la convention avec Chécy concernant son centre de loisirs, pour cause de saturation, la commune a organisé depuis plusieurs mois la **création d'un centre de loisirs boumien**.

Nous avons signé une **convention avec l'association Cigales et Grillons**, spécialiste de ce genre de prestations. La jeune directrice de notre centre, Mme **Laura Rolquin**, a accueilli les enfants, qui étaient une **petite vingtaine, dès le premier mercredi de septembre**.

Les **espaces intérieurs** déclarés pour la vie du centre de loisirs sont la garderie, la salle de motricité, les classes du groupe scolaire, la salle des fêtes.





Départ de Jean-Louis

Il fallait bien que cela arrive... **Jean-Louis est parti en retraite !** Il a organisé un pot de départ en présence de ses invités (élus, services municipaux, citoyens, amis).

Un grand merci à lui pour ses 11 années passées au service de Bou ; la commune est **reconnaissante** de ce qu'il a fait pour elle, **nous le remercions donc tous**, lui souhaitons **une retraite heureuse** et épanouissante, avec sa femme, sa famille et ses amis.

Journée du patrimoine : Portes ouvertes à la Maison de la distillation

L'ancienne distillerie coopérative de Bou, classée monument historique en 2022, sera ouverte

au public toute la journée du dimanche 22 septembre (de 10h à 18h)

dans le cadre des **Journées européennes du patrimoine**.

Pour l'occasion **deux alambics** de la fin du XIX^e siècle, seront présentés en supplément de la muséographie habituelle.



Aide financière pour les jeunes - BAFD !

Le **conseil d'administration de la Caf du Loiret** vient d'approuver la création d'une nouvelle **aide financière** qui vise à **soutenir les jeunes engagés** (18 à 26 ans) **dans une formation d'aptitude** aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs (BAFD). Cette aide sera applicable dès la rentrée de septembre et repose sur les mêmes conditions d'attribution que le BAFA.

Le montant de l'aide financière est **forfaitaire**. Il est de **300 € par stagiaire**, accordé dans la limite des frais qu'il a réellement engagés.

Le versement s'effectue en **2 parties** :

- **200 €** à la fin de la session de formation générale,
- **100 €** sur présentation du diplôme.



Pour plus d'informations consultez le site de la CAF :

<https://www.caf45-partenaires.fr/nouvelle-aide-financiere-pour-soutenir-les-jeunes-engages-dans-une-formation-bafd/>



Agenda

22 septembre de 10h à 18h : Journée du Patrimoine, Maison de la distillerie

24 octobre à 17h30 : Question aux Élus / 18h30 : Conseil Municipal

